

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/09/2023

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusé : BRETIN Anthony.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

9 présents, 9 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Rapport annuel du SYDOM

Le document qui fait le bilan de l'activité 2022 et de notre production de déchets est accessible sur le site internet "letri.com", également par la page "documents" du site communal : lavigny-info.fr

C'est un budget de fonctionnement annuel de plus de 20 millions d'euros qui est consacré à la gestion de nos déchets.

Le Conseil Municipal acte, par une délibération à l'unanimité des 9 votants, la présentation du rapport annuel 2022 du SYDOM.

2 - Elections sénatoriales

Désigné délégué de la commune pour voter aux élections sénatoriales du 24/09/2023, lors du Conseil Municipal du 9 juin dernier, Damien Millet réceptionne et consulte les professions de foi et documentations électorales de la dizaine de candidats déclarés à l'heure actuelle. Il assiste également à des réunions publiques de ces candidats.

3 - Cotisations des élus sur leurs indemnités

Depuis la parution jeudi 31/08 du décret d'application de la réforme des retraites, les élus locaux indemnisés, qui n'avaient pas cessé toute activité professionnelle, et ne pouvaient pas jusqu'alors acquérir de droits sociaux (dont celui à la retraite) dans le cadre de leur mandat, disposent maintenant d'un droit d'option à cotisation volontaire sur le montant de leur indemnité (si inférieure à 50% du plafond de la Sécurité Sociale, soit en 2023, 1 833 € brut / mois, ce qui est le cas à Lavigny).

Les conditions exactes ne sont encore pas précisément définies (pourcentages par organisme sur part salariale et part patronale).

Le maire et les deux adjoints manifestent leur intérêt pour cette possibilité d'ouvrir des droits sociaux dans l'exercice de leur mission de service public. En cas d'acceptation par le Conseil Municipal de la mise en place de cette mesure, chacun d'eux devra alors adresser un courrier sollicitant son application.

Par délibération à la majorité de 8 pour et 1 abstention (Eric Chauvin), le Conseil Municipal décide d'ouvrir cette opportunité aux élus indemnisés qui en feront la demande.

4 - Travaux de voirie - Projets

Voie d'intérêt intercommunal, la commission Voirie de la ComCom s'est réunie le 05/09 dernier pour définir les travaux à engager en les classant par ordre de priorité.

A Lavigny, sont au programme : la réfection de la rue du Pré Bayard, des reprises du chemin des Sorbiers qui mène à la fromagerie, et la reprise de la bande de roulement au quartier des Remondys à Rosnay quand le dernier des propriétaires concernés à devoir le faire acceptera de signer l'acte notarié définissant les modifications cadastrales.

Voie communale, récemment déclassé de la voirie d'intérêt communautaire le chemin de la Côte sous les Buis se dégrade rapidement. Il est en effet régulièrement emprunté, malgré son étroitesse et sa pente, par divers engins de fort tonnage.

En conséquence, et afin de limiter la charge financière de son entretien par la commune, la démarche administrative de son interdiction à la circulation des véhicules d'un PTAC trop important est enclenchée.

Rue des Lauzes, l'accentuation du virage pour emprunter le chemin des Toupes et l'écluse en bas de la rue des Lauzes seront dans les mois à venir actualisées en bordure béton pour en renforcer l'efficacité de ralentissement.

Le montant de ces deux aménagements (devisés à 4.466 € HT pour le virage et 9.660 € HT pour l'écluse) pourrait être aidé financièrement en sollicitant le bénéfice des amendes de police auprès du Conseil Départemental et la DETR auprès des services de l'Etat.

Toiture de l'église, sa partie Est est encore couverte en petites tuiles, dont une intervention récente sur site a permis de constater un défaut d'étanchéité. Lequel aura finalement entraîné une dégradation de la charpente suffisamment importante pour programmer le remplacement prochain des bois abîmés.

Aire de jeux, momentanément stoppée par la période de vacances estivales, l'étude de sa réfection par la mise en place de nouveaux aménagements est relancée.

5 - Réactualisation de la redevance occupation du domaine public par Orange

Le montant de cette redevance et son actualisation sont définis par l'opérateur historique, ils doivent cependant être validés par une délibération.

A l'unanimité des 9 présents, le Conseil Municipal accepte la réactualisation de la redevance d'occupation du domaine public par Orange.

5 - Questions diverses

TRAVAUX

Rue du Quart d'Amont, les dernières finitions, notamment de creusements non comblés pour cause d'impondérables de dernière minute, seront réalisés dans les semaines qui viennent.

Renforcement SIDEC, dans la continuité du renforcement du réseau électrique proposé par le SIDEC, il est envisagé d'enfouir également les réseaux le long du chemin de Rosnay. Une visite sur site est programmée le 20/09 pour en étudier la faisabilité.

VIE DE VILLAGE

Cartes Jeunes, 41 cartes Jeunes ont été demandées cette année. Leur retrait peut se faire en Mairie samedi 09/09 de 10 h à 12 h, ou aux horaires d'ouverture au public avant le 30/09.

Rappel : toute carte non récupérée après le 30/09 verra son titulaire perdre le bénéfice de sa gratuité l'année prochaine.

MAIRIE

Commande groupée de composteurs, les 16 composteurs demandés doivent être prochainement livrés en Mairie. Les demandeurs seront alors informés des possibilités de retrait.

DECI, le prestataire remettra cet automne à la commune son étude pour établir le schéma de DEfense Contre l'Incendie, ainsi qu'un plan de financement pluriannuel qui permettra de répondre aux obligations en vigueur en étalant la charge budgétaire.

Subventions DETR, un nouveau logiciel doit faciliter les demandes d'octroi des subventions de Dotations à l'Equipement des Territoires Ruraux, source importante de financement pour les investissements des petites communes rurales.

Appartement communal, le T5 historique (réalisé et mis en service bien avant la récente réhabilitation finalisée en 2021) est libre. L'annonce de sa disponibilité est déjà en ligne.

Rappel location de meublés, la location de meublés doit, par la loi, être déclarée en Mairie.

Sécheresse, un Arrêté Préfectoral du 06/09 place, entre autres territoires, la commune de Lavigny en situation de crise. Se conformer aux restrictions en vigueur pour les usages de l'eau.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 05 octobre 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 25.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 14/09/2023

Le Maire, Luc MICHAUD.

